

Unité départementale de la Somme
53 rue de la Vallée
80000 Amiens

Amiens, le 15/04/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 25/03/2025

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

NORIAP

22 boulevard Michel Strogoff
80440 Boves

Références : 2025-E30070
Code AIOT : 0005102468

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 25/03/2025 dans l'établissement NORIAP implanté CHAUSSEE THIERS 80710 Quevauvillers. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Le 8 juin 2011, la S.A. ÉTABLISSEMENTS PAUL BACHELÉ, dont le siège social est situé à SOCIÉTÉ GRAP S.A., Rue de l'Île Mystérieuse, 80400 BOVES, a fait l'objet d'un changement d'exploitant au profit de la SOCIÉTÉ NORIAP.

L'installation a fait l'objet d'une cessation d'activité par télédéclaration le 30 juin 2017. Toutefois, elle demeure en activité avec des volumes non classés.

L'inspection a pour but de vérifier l'absence de classement du site vis-à-vis de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

À ce jour, la société NORIAP est l'exploitant de cette installation, laquelle n'est pas classée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- NORIAP
- CHAUSSEE THIERS 80710 Quevauvillers
- Code AIOT : 0005102468
- Régime : Déclaration avec controle
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

L'établissement est une installation non classée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'activité du site est réduite au stockage d'engrais en deçà des seuils de déclaration.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;

- ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Changement d'exploitant	Arrêté Ministériel du 28/12/2007, article 1.6	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Aucune non-conformité n'a été constatée. Sur le terrain, l'inspection n'a pas constaté d'activité relevant d'un régime de classement ICPE. Elle conclut donc que le site n'est pas classé au titre des ICPE.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Changement d'exploitant

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 28/12/2007, article 1.6
Thème(s) : Situation administrative, Changement d'exploitant
Prescription contrôlée : Lorsque l'installation change d'exploitant, le nouvel exploitant ou son représentant en fait la déclaration au préfet dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation. Cette déclaration mentionne, s'il s'agit d'une personne physique, les nom, prénoms et domicile du nouvel exploitant et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration.
Constats : Le 8 juin 2011, la S.A. ÉTABLISSEMENTS PAUL BACHELÉ, dont le siège social est situé à SOCIÉTÉ GRAP S.A., Rue de l'Île Mystérieuse, 80400 BOVES, a fait l'objet d'un changement d'exploitant au profit de la SOCIÉTÉ NORIAP. L'exploitant a présenté, durant l'inspection, la notification de cessation d'activité d'une installation classée relevant du régime de la déclaration pour la société GRAP SA. La date de cessation d'activité est le 30 juin 2017. Cette cessation d'activité concerne la rubrique 2160. Le site demeure en activité, mais n'est pas classé au titre des ICPE.

L'exploitant a présenté un extrait de KBIS en date du 9 juin 2023 qui mentionne en page 2 « Déclaration de dissolution de la société par décision de l'associé unique NORIAP ».

Sur le terrain, l'inspection n'a pas constaté d'activité relevant d'un régime de classement ICPE. Elle conclut donc que le site n'est pas classé au titre des ICPE.

Type de suites proposées : Sans suite